

# AVIS OFFICIEL VOTATIONS FEDERALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Conformément aux dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 27 et 28 septembre 2014 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de:

# Objets fédéraux :

L'initiative populaire du 21 septembre 2011 « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ! »

L'initiative populaire du 23 mai 2012 « Pour une caisse publique d'assurance-maladie »

# **Objets cantonaux:**

Aucun

### **Objets communaux:**

Aucun

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

# 1. Samedi 27 septembre 2014

- de 10H00 à 12H00
- de 17H00 à 19H00

# 2. Dimanche 28 septembre 2014

- de 10H00 à 12H00

### Possibilités de vote

### 1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

### 2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 22 septembre 2014, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 26 août 2014